Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

		D10	logique et à	retiquetage	aes proat	nts biolog	iques		
	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0025792.2024.001			MARIE OF THE	I.2 Type d'Opérateur				
					☑ Opérateur □ Groupe d'opérateurs				
			33						
			R4 2						
			23	T					
es.									
<u>.</u>			E1F.	arveise: av					
žat	I.3 Opérateur ou	ı groupe d'opérateurs	I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle						
Ĩ	Nom	Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01) Adresse B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain							
9	Adresse ZA de la HOUSSOYE Rue Albert CALMETTE Rue Albert CALMETTE 59280 Bois-Grenier								
$\frac{\operatorname{nt}}{\operatorname{s}}$	Pays	France	Code ISO	FR	Pays	France	C	Code ISO	FR
ue	T.C. A.u. 147	-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11		·					
I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom COOPERATIVE NORABIO Adresse ZA de la HOUSSOYE Rue Albert CALMETTE Rue Albert CALMETTE 59280 Bois-Grenier Pays France Code ISO FR I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation • Distribution / Mise sur le marché • Stockage									
[: F	Préparation Distribution / Mise sur le marché								
1e	• Stockage								
art									
P	T.O. O. 1 ()	1 2 2 2 2 2 2 4 (7)	T) 0040/040 1	D. 1		
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (c) Algues et produits de l'aquaculture non transformés								
	Méthode de production:								
	– producti	ion biologique, sauf d	urant la période de	conversion		4			
	• (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine								
	Méthode de production:								
	– production de produits biologiques								
	– producti	– production de produits en conversion							
	• (f) Vin Méthode de production: – production de produits biologiques								
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement. I.7 Date, lieu I.8 Validité								
									choicir co mi
									choisir ce qui
		02 janvier 2024	Nom et ECO	ERT FRANCE	Certificat vala	able du	09/11/2023	au	31/03/2025
	Date	23:15:57 +0100	signature ECOC	LKI FRANCE	Jor and van		-0,11,000		01,00,000
	Lieu	CET L'Isle-Jourdain		,					
	TIEU	(FR)		7					
			*						
Į									

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

II.1 Répertoire des prod	luits	3.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0						
Nom du produit	Code de la nomenclat (CEE) n° 2658/87 du C	ture combinée (NC) visé au règlement Conseil pour les produits relevant du du règlement (UE) 2018/848						
	champ d'application o	du règlêment (ÚÉ) 2018/848						
Autres : Graines gern	nées	Biologique						
Autres : Semences et	plants conditionnés	Biologique						
Biscuits, chocolats, co	onfiseries	Biologique						
Boissons: Jus de fruit	s et légumes	Biologique						
Boissons		Biologique						
Cafés, Thés, Infusions		Biologique Biologique						
Boissons: Jus de fruits et legumes Boissons Cafés, Thés, Infusions Condiments et sauces Corps gras, huiles Céréales, légumineuses et oléagineux Fruits frais Fruits frais Fruits frais Fruits secs Légumes frais, légumes préparés: Légumes frais, légumes préparés (dont chicorée et pommes de terre) Légumes frais, légumes préparés: Légumes frais légumes								
								En conversion
						préparés (dont chico	nes préparés: Légumes frais, légumes rées et pommes de terre)	Lit conversion
						Pains, viennoiseries,	-	Biologique
						Plantes séchées, épic		Biologique
						Plats cuisinés et trait		Biologique Biologique
Poissons et produits (Spécialités végétales	uc 1a 111C1	Biologique Biologique						
Viandes, produits lai	tiers et œufs	Biologique						
Vins		Biologique						
II 2 Ovantitá da produir								
II.2 Quantité de produit	s							
II.3 Informations sur les terres								
						II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées								
Activité Opérateur	ie I,							
Préparation	Calibrage: Calibrage, lavage, conditionnement (refacturation)	 Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitan restant responsable de l'activité ou des activités effectuées 						
Préparation	Conditionnement: Reconditionnement de fruits et légumes (refacturation)	Préalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitar restant responsable de l'activité ou des activités effectuées						
Stockage	Stockage: Stockage (refacturation)	 Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitar restant responsable de l'activité ou des activités effectuées 						
TT 0 T C 1	activité ou les activités réalisées non la tiens sous traitant confor	rmément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE)						
11.6 Informations sur l'a 2018/848	ictivite ou les activités réalisées par le ders sous-traitant comoi							
2018/848 II.7 Liste des sous-traita règlement (UE) 2018/84	unts réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe 8, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable e responsabilité au sous-traitant	e d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du e en ce qui concerne la production biologique et pour lesquel						
II.7 Liste des sous-traita règlement (UE) 2018/84 il n'a pas transféré cette II.8 Informations sur l'a	unts réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe 8, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable e responsabilité au sous-traitant accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'artic	e en ĉe qui concerne la production biologique et pour lesquel						
2018/848 II.7 Liste des sous-traita règlement (UE) 2018/84 il n'a pas transféré cette	unts réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe 8, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable e responsabilité au sous-traitant accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'artic accréditation COFRAC	e en ĉe qui concerne la production biologique et pour lesque: cle 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848						

II.9 Autres informations

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : [https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index] fait foi.

